



78 & 80, rue Vaneau – 75007 PARIS

Tél: 01.42.22.37.02

Courriel : [unsa.defense@orange.fr](mailto:unsa.defense@orange.fr)

Site intradef : <http://unsa.defense.gouv.fr>

Site internet : <http://www.unsadefense.fr>

Paris, le 09 avril 2025

## Comité Social d'Administration Ministériel

# C.S.A.M

Paris, le 09 avril 2025

## Déclaration Liminaire UNSA-Défense

**Monsieur le Secrétaire Général pour l'Administration, Monsieur le Directeur,  
Mesdames, Messieurs.**

L'ordre du jour allégué de ce premier CSA Ministériel 2025 est inversement proportionnel à la quantité de sujets portés par l'agenda social ministériel, lui-même s'inscrivant dans celui de la Fonction Publique dont les sujets ont été portés à la connaissance des fédérations il y a quelques jours. Nous y reviendrons pour quelques-uns d'entre eux.

**Compliqué !** C'est bien le mot que l'UNSA retient dans cette période troublée à plus d'un titre. Sur le plan international, quand bien même on pourrait se dire que nous sortons du cadre, comment ne pas évoquer l'état d'un monde entré dans une ère de déraison, là sur le sol européen, à 2h d'avion d'ici, comme dans bien des régions du monde. Le Président de la République l'a lui-même évoqué, le budget des armées a vocation à sortir des critères de déficits budgétaires dictés par la commission européenne. Ce sujet et cette revendication, relisez les déclarations, sont une constante des propos tenus par l'UNSA Défense auprès des parlementaires de la Commission de la Défense et des Forces Armées depuis des années. Ce n'était donc pas possible jusqu'à cette prise de conscience européenne collective que les pays membres, finalement, s'engageaient à peu de frais, couverts par le seul budget des armées françaises. La donne a changé, le contexte a changé, la réalité d'un monde brutal aux dirigeants sans états d'âme aussi. Il nous faut nous hisser à la hauteur des enjeux du moment de ce monde dans lequel les crises et les dérives autoritaires se succèdent entraînant un recul des principes du droit international et un accroissement du risque militaire aux frontières de l'Europe.

S'il est crucial pour la France de renforcer ses capacités de défense, il est tout aussi vital de rester fidèle à nos valeurs fondamentales et ces priorités en matière de Défense ne peuvent en aucun cas se faire au détriment de notre modèle social. Il représente la pierre angulaire de notre démocratie, un pilier de solidarité et de justice pour tous. S'il y a un effort à fournir, à faire accepter, ce n'est pas en écornant ce modèle social, celui-là même qui nous unit et nous mobilise pleinement. Aussi, opposer effort de Défense et modèle social serait une erreur fondamentale.

C'est important pour l'UNSA de rappeler ce préalable de notre vivre ensemble, dans la période anxiogène que nous traversons et dont, sans aucun doute, la communauté des personnels civils du ministère des Armées a davantage conscience au regard de son investissement au soutien des femmes et des hommes en uniforme. L'esprit de communauté de ces 275 000 agents, en kaki ou pas, ne fait pas débat pour l'UNSA Défense. Nous sommes donc en droit d'en attendre de la réciprocité, du respect. Fallait-il que le Ministre des Armées lui-même, soit éloigné... et des mathématiques et de la sociologie de son ministère pour considérer que 360°, titre de son objet « Fidélisation », mais dans les faits 270° tant les personnels civils passent pour quantité négligeable et transparente, fasse le tour de la question ? Pour l'UNSA, la réponse est dans la question.

Premier sujet, la révision de l'instruction ministérielle 1136 relative au logement des agents. Instaurer de nouvelles règles admissibles pour les nouveaux entrants est une chose, changer les règles du jeu en cours de partie pour les agents logés dans le parc ministériel en est une autre. Cela inscrit le mépris des agents civils au fronton de la rue Saint Dominique et l'UNSA ne saurait l'accepter. L'accès au logement est d'abord un contrat moral et social, existant depuis près d'un demi-siècle entre l'institution et ses agents, c'est indéniablement un facteur d'attractivité et de fidélisation... et il nous avait semblé comprendre, mais peut-être pas tant que ça, que l'attractivité était à la peine dans ce ministère. Par ailleurs, la situation exogène n'est-elle pas assez troublante pour rajouter une couche d'inquiétude à tous les agents concernés et bientôt impactés ? L'UNSA attend d'abord une considération humaine et sociale dans ce dossier malgré ce goût amer d'une communauté de Défense dont il apparaît tristement des fissures dans son appréhension. Depuis longtemps, de ce côté-ci de la table, le sujet ne fait plus débat...

Comment en plus d'abîmer l'attractivité, le ministère, visiblement sous la pression de quelques employeurs retors du BOP, voire sécessionnistes, pourrait en plus détricoter la cohérence RH des armées, en diluant la masse salariale... la stratégie du « chacun dans son couloir RH » serait pour l'UNSA le prototype de la mauvaise idée. Nous sommes évidemment conscients des lacunes et des difficultés RH mais malgré celles-ci, chaque agent bénéficie d'une garantie de gestion égalitaire où qu'il soit et quelle que soit sa fonction, cette unicité de gestion qui participe largement de la crédibilité d'organisation et de gestion, de mesures catégorielles (quand elles existent bien sûr) uniformes et la lisibilité pour chacun d'avoir une autorité RH supérieure aux partialités locales potentielles. Sur ce sujet, l'UNSA ne peut qu'inviter les initiateurs d'une telle démarche à penser que parfois, le remède est pire que le mal. Par ailleurs, quand bien même le dossier change de main, la situation des agents civils en BCC passe au même traitement et l'institution semble oublier que ce dispositif permet également de maintenir l'attractivité... à moins que celle-ci ne soit qu'un mot d'affichage. Pas pour l'UNSA.

L'UNSA Défense vous a interpellé quant à la revalorisation des plafonds indemnitaires de l'IFSE. Au titre des mesures catégorielles 2024 mises en application à compter du 1er décembre, la revalorisation indemnitaire par une mesure spécifique « IFSE complémentaire » des agents TSEF et ICD positionnés sur des postes relevant de la filière numérique et nucléaire. Les agents ont pu faire leurs comptes dès réception des bulletins de paie du mois de janvier et clairement... « **les calculs sont pas bons** ». Cette mesure percute le dispositif indemnitaire actuel, particulièrement les montants plafonds associés à chacun des groupes IFSE du dispositif RIFSEEP. C'est ainsi que nombre d'agents TSEF et ICD ne peuvent bénéficier de la revalorisation attendue, du moins dans sa totalité, car écriquée aux plafonds réglementaires IFSE. L'UNSA ne peut admettre une réponse qui se réfugie derrière le paravent de l'interministériel dès lors que les corps des TSEF et ICD sont spécifiques au ministère des Armées. Nous attendons donc une prise en compte de cette situation, à même de restaurer un lien de confiance de ces agents avec les engagements pris par leur administration.

Autre sujet, la mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire. Vous avez, monsieur le Directeur, présidé, il y a quelques jours, la 1<sup>ère</sup> séance de la Commission de Pilotage de l'accord (CPPS) et avec 57000 adhérents, soit quasi 90% des agents désormais couverts par une bonne protection sociale, estimée pour le panier de soin de base, par les spécialistes hors MinArm de ce sujet, à 20% au-dessus du G2 de l'ancien référencement, cette réalité clôt de fait les atermoiements et hésitations légitimes dans la phase de mise en œuvre. Preuve s'il en fallait une autre, la proportion de 55% des agents ayant fait le choix d'une des deux options proposées et 15000 enfants enregistrés à ce jour dont 70% inscrits dans l'une ou l'autre option. On est donc assez éloignés, et tant mieux, des préjugés sur ce sujet mais comme tout préjugé, il est plus aisé de juger des autres sur leurs actions et soi-même sur ses seules intentions. Au regard de ces éléments et des témoignages de satisfaction des premiers bénéficiaires de remboursements de soins issus d'un panier de garanties négocié pas à pas, plutôt ligne à ligne, bien supérieurs aux précédents, c'est un bon accord. Cela ne retire rien des irritants qu'il nous aura fallu retirer un à un et des difficultés évoquées par tous lors de la CPPS du 31 mars. Faut-il pour autant « jeter le bébé avec l'eau du bain » ? L'UNSA n'a pas dans son ADN, ni de reculer devant l'obstacle, ni de complaisance complice à des reculs sociaux quand la signature de cet accord PSC a recueilli 100% des votes il y a un an tout juste, c'était le 26 mars 2024. L'UNSA l'a dit lors de la CPPS du 31 mars, mais nous le répétons au sein de cette instance CSA Ministériel officielle, nous tenons à adresser un message de remerciement à l'ensemble de l'équipe DP PSC, pour sa pédagogie, ses explications détaillées et le règlement de bien des situations individuelles que nous lui avons soumises.

Quand la bise fut venue, qu'elle s'appelle COVID, JOP, ou plus généralement soins à nos blessés, le ministère aurait pu se retrouver fort dépourvu. Il alla crier famine auprès des personnels du Service santé des Armées, toutes et tous. Je vous paierai, dit le ministre des Armées, intérêt et principal. « Avant l'Oùt », comme dit la fable. Nous en sommes forts aise, mais la mémoire semble défaillante. Serait-ce là son moindre défaut ? L'UNSA et la CFDT, les agents, eux, ont bonne mémoire, ne vous déplaît. Appliquer un traitement égalitaire entre agents du SSA, notamment par l'attribution de la MTI aux agents non paramédicaux hors SSA, relève d'une véritable justice sociale au regard de l'engagement de ces agents et que vous avez parfaitement. A ce stade, c'est encore une réelle injustice au regard de leurs collègues éligibles aux dispositifs indemnitaires prévue par la règle. Les discriminations liées au statut n'en sont pas moins mal vécues et autant insupportables que les autres. Sans rappeler les événements passés, nous savons toutes et tous ici, sur qui compter dans ces moments difficiles, montrez à ces agents qu'ils ont droit à la réciprocité.

Sans entrer dans une énumération de tous les sujets du moment, un dernier point si vous nous permettez. Le recrutement des personnels à statut ouvrier. Nous ne savons pas identifier d'où vient le problème, mais l'UNSA vous demande de le régler car il peut être dramatiquement réducteur d'attractivité dans les essais d'embauche de cette population. Les postes ouverts par le ministère sont publiés, entre autres, sur le site de France Travail. Ces annonces affichent les propositions de postes patchés « CDD ». Sans doute une incompréhension avec la période dite d'auxiliarat avant affiliation au statut. De fait, ce simple message erroné est susceptible d'écarter bien des candidats au recrutement, dès lors qu'ils ne s'en réfèrent qu'à l'offre en affichage. Merci de bien vouloir remédier à cette erreur de transcription.

Et du coup, merci aussi pour votre attention à notre déclaration liminaire.  
Nous interviendrons comme toujours au fil des sujets traités dans cette instance.